



Demande de Sourcing

OBJET : INSTALLATION DE PANNEAUX ELECTRONIQUES

Direction de l'Administration Générale et de l'Achat

Service Commande Publique

Vous êtes invités par le Service Commande Publique de la Commune de Cuers à participer à une démarche d'échanges préalables (sourcing).

A toute fin de transparence dans cette démarche de sourcing, nous tenons à vous en expliquer la nature.

I. LE SOURCING : UNE DEMARCHE REGLEMENTAIRE

Les échanges préalables sont issus des articles R2111-1 et R2111-2 du décret n°2018-1075 du 03/12/2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

Art.R2111-1 : *Afin de préparer la passation d'un marché, l'acheteur peut effectuer des consultations ou réaliser des études de marché, solliciter des avis ou informer les opérateurs économiques de son projet et de ses exigences. Les résultats des études et échanges préalables peuvent être utilisés par l'acheteur, à condition que leur utilisation n'ait pas pour effet de fausser la concurrence ou de méconnaître les principes mentionnés à l'article L. 3.*

Art.R2111-2 : *L'acheteur prend les mesures appropriées pour que la concurrence ne soit pas faussée par la participation à la procédure de passation du marché d'un opérateur économique qui aurait eu accès à des informations ignorées par d'autres candidats ou soumissionnaires, en raison de sa participation préalable, directe ou indirecte, à la préparation de cette procédure. Cet opérateur n'est exclu de la procédure de passation que lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens, conformément aux dispositions du 2° de l'article L. 2141-8.*

II. LE SOURCING : DES GRANDS PRINCIPES

Les échanges préalables sont l'occasion pour l'acheteur et l'opérateur économique de se rencontrer autour d'un projet d'achat. Ainsi, nous vous précisons que :

- la démarche de sourcing est une **démarche volontaire**, provoquée par l'acheteur, et à laquelle les opérateurs économiques **sont libres de répondre** ;
- le **sourcing n'est pas un acte d'achat**. De ce fait, il ne s'agira pas pour l'opérateur économique d'établir et/ou de remettre des devis ;
- les **informations** techniques, commerciales, économiques, organisationnelles communiquées par l'opérateur économique **n'ont pour objectifs que l'enrichissement, l'actualisation, la confrontation des éléments détenus par la Collectivité** dans le cadre de la rédaction d'un futur cahier de charges. A ce titre, l'opérateur économique n'est pas chargé d'une étude, d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- les échanges préalables auxquels participe l'opérateur économique ne **sont pas de nature à conférer à ce dernier un avantage par rapport à la concurrence** dans le cadre de(des) la consultation(s) qui pourrait(ent) être initiée(s) par l'acheteur. En effet, le sourcing **permet l'échange avec plusieurs opérateurs économiques** référencés dans ce secteur économique ;

- un **questionnaire est communiqué à l'opérateur économique** convié à la démarche de sourcing. Ce questionnaire fixe les thématiques qui seront abordées durant les échanges **entretenus** entre les parties.

III. LE SOURCING : LA METHODE RETENUE POUR CE SOURCING

Les échanges préalables seront réalisés par écrit exclusivement. L'acheteur transmet un questionnaire à l'entreprise qui y apporte ses réponses et tout élément qu'elle juge utile de communiquer à l'acheteur.

IV. LE SOURCING : DES GARANTIES POUR LES ENTREPRISES

Le Service Commande Publique de la Commune de Cuers garantit aux opérateurs économiques participant aux échanges préalables le respect des grands principes de la commande publique. A ce titre :

- le sourcing est un rendez-vous privilégié pour échanger sur les savoir-faire de l'entreprise. A ce titre, **les échanges sont confidentiels** et **l'acheteur garantit la confidentialité** la plus stricte des informations techniques et commerciales communiquées (préservation du secret industriel et commercial) ;

A ce titre, les opérateurs économiques indiquent aux acheteurs de la collectivité les informations échangées qui doivent être couvertes par le secret industriel et commercial

- les échanges préalables auxquels participe l'opérateur économique **ne sont pas de nature à empêcher la candidature** de ce dernier au(x) marché(s) public(s) qui pourrait(ent) être passé(s) par l'acheteur.

V. LE SOURCING : LA TRACABILITE DES ECHANGES

Les exigences de traçabilité qu'incombent à la collectivité, à l'issue des échanges préalables, sont issus de l'article R2111-2 du décret n°2018-1075 du 03/12/2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

A cet effet, l'acheteur rédige un COMPTE-RENDU DE SOURCING, non communicable par nature (préservation stricte du secret industriel et commercial), signé de l'acheteur. Ce document est conservé par l'acheteur et archivé dans sa base de données.

VI. LE PROJET D'ACHAT

Le projet d'achat est exposé ci-après dans son contexte. Les attentes de la collectivité sont exprimées sous forme de questions posées directement aux opérateurs économiques qui y répondront par retour du questionnaire (*page 5*).

a) L'Acheteur :

La Commune de Cuers, commune d'environ 12 000.00 habitants.

La Direction porteuse du projet d'achat : Direction Proximité.

b) Le projet d'achat :

La Direction Proximité souhaite renouveler le parc communal de panneaux lumineux (écrans d'information) de la collectivité.

Le projet d'achat porte sur la dépose et la reprise de 4 panneaux existants et l'installation de 5 nouveaux écrans (les 4 anciens emplacements étant conservé + 1 nouvel emplacement devant être déterminé).

Afin d'affiner notre besoin avant de lancer un marché nous souhaitons connaître les solutions qui existent actuellement tant en terme de technicité, que de prix, de prestations associées (applications, synchronisation avec les autres supports de communication de la collectivité...) ou de modalité d'exécution (achat, location...).

Par ailleurs, nous souhaiterions également connaître votre calendrier d'exécution à partir d'une éventuelle attribution du marché.

c) Les attentes de la collectivité :

Les objectifs de ce sourcing sont la présentation de solutions qui existent actuellement :

- sur le plan technique (différents types de panneaux, prestations associées, délais de fabrication et de livraison) ;
- sur le plan économique ;
- en terme de montage contractuel (achat, location...).

QUESTIONNAIRE

En vue d'identifier la solution la mieux adaptée aux contraintes techniques précédemment exposées, la Commune de Cuers souhaite disposer de réponses aux interrogations suivantes :

1/ Quels types de panneaux électroniques adaptés à la diffusion d'informations communales préconisez-vous ? Vous pouvez nous communiquer des fiches techniques (ou tout autre document de présentation des caractéristiques et performances) que vous préconisez.

2/ Quel montage contractuel (achat ou location) préconisez-vous ?

3/ Quelles sont les modalités de mise en place de ces panneaux ?

4/ Quelles sont les modalités d'entretien de ces panneaux ?

5/Quelles peuvent-être les prestations associées (applications installées, possibilités de synchronisation avec les autres supports de communication de la collectivité...) ?

6/ Quelles prestations sont proposées par votre société et lesquelles restent à la charge de l'acheteur ?

7/ Quelle est la durée de vie de ces panneaux ?

8/ Comment les structures sont-elles garanties contre le vandalisme ?

9/ Quelles solutions innovantes, compatibles avec une démarche « smart city », pouvez-vous proposer ?

10/ Quels sont les délais de fabrication et de livraison que vous proposez ?

11/ Quelles sont les références de votre entreprise pour la fourniture et/ou l'installation de panneaux de même nature ? Vous pouvez nous communiquer toutes informations utiles (démonstration, reportage photos, adresses, contacts...).

d) Le planning des échanges préalables

Les entreprises souhaitant échanger avec la collectivité dans le cadre du questionnaire ci-dessus doivent faire retour de leurs réponses avant le **mardi 02/07/2021 à 16h00** par mail : marches@cuers.fr

Les entreprises pourront également adresser des plaquettes de présentation, des fiches descriptives ou tout autre document qu'elles jugent opportun de confier à l'acheteur pour compléter leurs réponses, à l'adresse suivante :

**Commune de Cuers
Mairie de Cuers
Hôtel de Ville
Place Général Magnan
83390 CUERS**

Contact(s) de l'entreprise : (nom de l'entreprise)
Contact
Nom et prénom :
Fonction :
Téléphone :
Mail :

Contact
Nom et prénom :
Fonction :
Téléphone :
Mail :

Contact
Nom et prénom :
Fonction :
Téléphone :
Mail :